

Postulat Eric Bonjour et consorts - Quelles mesures prendre contre les agressions contre l'intégrité des Vaudois de même que contre les cambriolages et le "homejacking" ?

Développement

A. Rapport sur les mesures à prendre contre les agressions contre l'intégrité des Vaudois

Alors que sept personnes ont été attaquées ces jours avec un couteau, dont trois dans le quartier de la Cathédrale, la police vaudoise annonce que les nuits lausannoises pèsent lourd dans le bilan criminel de 2007. Si le nombre de délits est resté stable, ceux avec violence ont augmenté, en particulier les fins de semaine. Les autorités policières pointent particulièrement du doigt la consommation excessive d'alcool. Malgré un nombre total de délits relativement stable (12'173 en 2007, 12'163 en 2006), ceux avec violence ont augmenté de manière inquiétante de **15,9%, avec 1443 cas**. Il semble également que près de la moitié des bagarres ont lieu les vendredis et samedis soir. La proportion de jeunes impliqués dans des délits avec violence y est d'ailleurs très marquée. **S'ils ne représentent que 1% des moins de 20 ans, les jeunes délinquants comptent pour 64% parmi les auteurs de brigandages et de vols à l'arraché. Un tiers des auteurs de lésions corporelles et voies de faits ont moins de 20 ans.**

Compte tenu des chiffres dramatiques, le présent postulat demande au Conseil d'Etat :

1. De produire un compte rendu détaillé sur les nationalités et les profils de cette délinquance dans les centres urbains durant les week-ends, ainsi qu'un compte rendu des atteintes à l'intégrité corporelle des Vaudois au cours de l'année passée, y compris une carte régulière des zones particulièrement à risque pour la population le soir.
2. De produire les mesures d'accompagnement possibles pour éviter que des groupes de jeunes squattent en permanence certaines zones urbaines, comme la Place de la Gare, les centres commerciaux et les lieux où la population se rend pour retirer de l'argent au bancomat. Egalement, le Conseil d'Etat est prié de prendre position sur de possibles mesures de rétorsion contre des parents qui refuseraient de coopérer avec les autorités de police et de la jeunesse.
3. De se pencher sur l'opportunité de développer l'usage de caméras de surveillance dans les centres urbains en coordination avec les autorités communales dans le respect de la nouvelle loi sur la vidéosurveillance.
4. De réfléchir sur les mesures visant à interdire la consommation d'alcool hors des débits de boissons habituels, comme le domicile, les restaurants et les bars. La ville de Coire, par exemple, interdit déjà la consommation d'alcool entre minuit et sept heures du matin. (voir l'article "Point fort", page 3, dans *24 heures* du lundi 14 avril 2008).
5. De se positionner sur l'opportunité de prendre des mesures d'exclusion territoriale pour les délinquants coupables d'agression ou de vol à l'arraché. Des mesures d'exclusion existent par ailleurs déjà pour les cas de violences conjugales qui prévoient des mesures d'éloignement du conjoint violent du domicile, ou encore pour les dealers de drogue interdits de séjours dans certains périmètres urbains. Des mesures d'assignement à domicile avec bracelet pourraient-elles également être envisagées ?

6. De réfléchir avec la Conférence des directeurs cantonaux de police pour renforcer l'échange d'informations judiciaires concernant les délinquants multirécidivistes, et à terme créer un fichier intercantonal judiciaire, s'il n'existe pas encore.

B. Rapport sur les mesures cantonales à prendre contre les cambriolages et le "homejacking"

Les statistiques cantonales révèlent également que **les cambriolages d'appartements et de villas continuent d'augmenter en 2007 (672 cas, +22,4%)**. Cette tendance suit celle observée depuis deux ans sur l'arc lémanique.

Alors que la police vaudoise et les acteurs de l'assurance préfèrent recommander à la population de se barricader chez elle avec des serrures dernier cri, il convient de s'interroger sur cette dérive inquiétante de notre société. La hausse spectaculaire des cambriolages à domicile (appelés *homejacking* dans les pays anglo-saxons) est particulièrement terrible, car elle s'attaque à des gens souvent endormis chez eux avec des personnes ou enfants sans défense. La perspective d'imaginer pouvoir se faire "braquer" chez soi alors qu'on se sent à l'abri est particulièrement intolérable et mérite une réponse rapide.

Compte tenu des chiffres dramatiques, le rapport répondra spécifiquement à cette problématique par :

1. La mise à disposition des nationalités et des profils criminogènes des bandes de cambrioleurs ainsi qu'un compte rendu régulier — fréquence à définir par le Conseil d'Etat — des atteintes à l'intégrité corporelle des Vaudois au cours de l'année, et, régulièrement, une carte des zones particulièrement sensibles aux cambriolages.
2. Les mesures d'exclusion territoriale pour les délinquants coupables de cambriolages, et des mesures envisagées pour permettre une meilleure interaction entre la population et la police. Egalement, le Conseil d'Etat est prié de s'exprimer sur la possibilité d'élargir aussi en ville et de favoriser le "*community policing*" ou la création de groupes de surveillance citoyens, comme il en existe par exemple dans les petites communes.
3. Les mesures de renvoi hors du territoire en vigueur, et celles prises en coordination avec l'Office fédéral des migrations.

Puidoux, le 15 avril 2008.

(Signé) *Eric Bonjour et 11 cosignataires*

M. Eric Bonjour : — J'espère que ce postulat vous intéressera autant que la motion précédente et je vous remercie d'avance de votre attention.

Alors que sept personnes ont été attaquées récemment au couteau, dont trois dans le quartier de la Cathédrale de Lausanne, la statistique 2007 de la police vaudoise confirme une fois de plus le développement inquiétant de la violence gratuite dans les villes de Suisse par des groupes de délinquants avinés en fin de semaine. Dans le seul canton de Vaud, la violence juvénile a bondi de 16% pour atteindre le chiffre astronomique de 1443 agressions. Il va sans dire que derrière ce chiffre se cachent les drames personnels de victimes qui mettent des années à se remettre des agressions subies.

Le fait que les cambriolages dans les domiciles privés aient augmenté de 22% est lui aussi inquiétant. Cette augmentation en dit long sur la situation potentiellement précaire de nombreux citoyens. L'an dernier, la police cantonale avait préféré tirer l'oreille des contribuables qui ne se barricadaient pas chez eux avec des serrures dernier cri alors que les journaux et la police font régulièrement état de bandes criminelles étrangères qui écument la région.

Face à tout cela, il est impératif de rétablir la confiance des citoyens dans leurs autorités. Grâce au fédéralisme, notre canton peut regarder ce qui se fait dans les cantons alémaniques par exemple, confrontés aux mêmes problèmes — ce n'est pas une spécificité vaudoise. La population de Zurich a, par exemple, accepté une nouvelle loi qui interdit le vagabondage de groupes à proximité de centres commerciaux et de bancomats. A Coire, les autorités ont aussi préféré légiférer en matière de débit d'alcool et ont notamment interdit la consommation d'alcool entre minuit et 7 heures du matin. Ailleurs, la police a établi des contacts de proximité avec des associations de quartier pour assurer le suivi et rassurer la population.

En lien avec le débat précédent où il était question d'introduire une compétence légale, pour les directions d'établissements scolaires, de détecter les consommateurs de cannabis, je tiens à rappeler ce qui suit. Dans le *Blick*, un éminent psychologue de la jeunesse, reconnu en Suisse alémanique, disait : "Les enseignants doivent reprendre le rôle d'autorité auprès des jeunes écoliers et non se résoudre à subir les frasques de certains et les états-majors de la formation doivent soutenir sans faille les décisions des directeurs des écoles."

Mon postulat a comme objectif de nous donner une idée de l'intention des actions qu'entend mener le Conseil d'Etat en la matière. On le voit donc, les solutions existent et le monde politique doit agir maintenant pour éviter que ne se dégrade le climat de confiance dans notre société. La justice doit également punir rapidement les délinquants coupables pour permettre d'éviter la banalisation de leurs délits, donc la récidive. La mise en œuvre rapide de Codex et le nouvel établissement de détention des mineurs y contribueront. Il semble que le monde politique, et notamment l'exécutif, ait mis du temps à réagir, dans certains cas, attendant que le train passe. Malheureusement, l'exemple récent du jeune gymnasien armé est là pour le prouver. (*Ndlr : référence à un événement intervenu le 8 avril 2008 au gymnase de Beaulieu à Lausanne.*)

S'il vous plaît, redonnons confiance à la population en montrant une position forte et une intention claire. Je demande que mon postulat soit renvoyé à une commission pour que tous, ici présents, et toutes formations confondues, vous soyez conscients du problème qui touche en particulier nos jeunes, car ce sont souvent eux qui déambulent dans nos villes pendant la nuit et subissent les conséquences. Je vous remercie de renvoyer ce postulat en commission.

La discussion est ouverte.

Mme Elisabeth Ruey-Ray : — Le nombre de questions que pose M. Bonjour m'étonne. Il m'intéresserait de savoir à quoi elles servent, en particulier celle où il demande des rapports détaillés sur la provenance de ceux qui commettent des infractions ou d'autres informations de ce type. C'est un peu comme si, en voyant le nombre de morts dues au cancer dans un hôpital, on posait toutes sortes de questions sur la provenance des lits, du personnel, comme s'il y avait un lien de cause à effet.

Au mieux, je ne soutiendrai pas ce postulat ; au pire, je pense que nous pouvons le renvoyer à une commission pour qu'une critique soit largement faite du nombre de questions et du rapport qui devrait y répondre, certaines d'entre elles, pour ma part, ne méritant pas forcément de réponse.

M. Marc-Olivier Buffat : — S'il est exact que ce postulat aborde des questions extrêmement importantes et d'actualité, il est aussi vrai aussi qu'il est un peu comme le reblochon : il y a la forme et le fond. Je lui reproche surtout d'être indigeste car, comme le relève Mme Ruey-Ray, il aborde au moins une dizaine de thèmes différents qui, tous, mériteraient un traitement différencié et approfondi. On y traite de la question des caméras de surveillance : est-ce de la compétence du canton ? La nouvelle loi sur la protection des données règle ce type de question. Il y a la question de la consommation d'alcool par les jeunes, nous venons d'aborder

ce thème lors de la discussion sur la motion Jacques-André Haury. Bref, il s'agira, en commission, de trier car nous ne pourrons pas renvoyer ce paquet d'un bloc au Conseil d'Etat. Il faudra peut-être que le postulant nous dise quels thèmes sont prioritaires pour lui et qu'il argumente ses choix.

La discussion est close.

Le renvoi en commission est soutenu par au moins 20 députés.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.